

## SEANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2007

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 17 septembre 2007, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Luc WOZNIAK, Maire.

Etaient présents : MM. BATON J. DASTILLUNG JP. Mme ROLLES C. MAIWURM E. Mme JACQUEMIN J. LANG G. Mme MALESKA H. Mme BAUSCH V. BIEHL E. BOHL A. Mme BOROWSKI J. Mme CELESTINI S. Mme COLANTUONO R. Mme ERARD E. Mme FALLETTA C. Mme FISCH V. FREY R. GERBERT J.P. Mme GROSS A. Mme GUIDO J. Mme JOTZ S. Mme KEDINGER C. KOENIG G. KRZYZANSKI P. LONGONI JP. MAUL G. Mme MERELLI R. Melle RECKERT E. WALKER R.

Absents avec excuses : MM. FIEBIG D. HOFFMANN R. PEXOTO G.

Mme Helga MALESKA est désignée secrétaire de séance.

M. le Président ouvre la séance à 19 H. Le procès-verbal du 27 août 2007 est adopté à l'unanimité, Mme BOROWSKI souhaite cependant que son intervention page 6851 verso soit rectifiée dans le sens que la Région avait fait l'acquisition de plusieurs nouvelles rames de TER et non pas d'une seule.

M. le Président en prend acte.

M. le Président propose au Conseil Municipal l'inscription d'un point supplémentaire :

- 1) Demande de subvention pour l'opération « Schultütte » - traité au point VI/2 - compte-rendu de la rentrée scolaire

### ORDRE DU JOUR

#### COMMUNAUTE DE COMMUNES DU WARNDT

- 1) 1<sup>er</sup> rapport 2007 relatif aux activités de la Communauté de Communes du Warndt

#### I. AFFAIRES FINANCIERES

- 1) Politique Départementale d'Aménagement Urbain - année 2008
- 2) Animation estivale - indemnités aux associations - actions juillet et août 2007
- 3) Programme de travaux d'exploitation en forêts communales - exercice 2008
- 4) Acceptation d'indemnité de sinistre
- 5) Demandes de subvention

#### II. AFFAIRES IMMOBILIERES

- 1) Déclarations d'intention d'aliéner
- 2) Contrat de location aux époux ULRICH

#### III. MARCHES ET TRAVAUX

- 1) Avenant n° 2 au contrat de fourniture de fioul domestique
- 2) Contrat de maintenance du système d'arrosage de l'Hôtel de Ville - communication
- 3) Achat d'un véhicule pour les Services Techniques - communication
- 4) Contrat de location - entretien de la machine à affranchir - communication
- 5) Achat de machines horticoles pour les espaces verts de la Ville - communication
- 6) Rénovation du réseau d'eau potable dans la rue de Sarreguemines - communication
- 7) Renouvellement de vêtements de travail et chaussures pour les agents de la Ville - communication
- 8) Marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation du château d'eau et des installations de production et traitement d'eau potable Garang - communication
- 9) Réhabilitation du COSEC Garang - marchés de travaux

.../...

#### **IV. URBANISME ET HABITATIONS**

1) Révision du P.L.U. pour la création d'une médiathèque

#### **V. AFFAIRES ECONOMIQUES ET SOCIALES**

- 1) Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007/2009 - subventions 2007
- 2) Centre Social du Maroc - occupation du presbytère - convention tripartite - autorisation de signature

#### **VI. AFFAIRES SCOLAIRES ET CULTURELLES**

- 1) Classe à horaire aménagé musical à l'école Jules-Ferry
- 2) Compte-rendu de la rentrée scolaire 2007/2008
- 3) Achat de matériel informatique pour les écoles - communication
- 4) Versement d'une indemnité représentative de logement aux enseignants allemands affectés aux écoles élémentaires

#### **VII. DIVERS ET COMMUNICATIONS**

----

#### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU WARNDT**

##### **1) 1<sup>er</sup> rapport 2007 relatif aux activités de la Communauté de Communes du Warndt**

Conformément à l'article L 5211-39 du CGCT, les délégués rendent compte deux fois par an au Conseil Municipal des activités de l'établissement public de coopération intercommunale.

Le présent rapport porte sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 1<sup>er</sup> août 2007.

Le Conseil de la Communauté de Communes du WARNDT s'est réuni les 8 février, 19 février, 27 mars et 27 juin 2007

#### **I - ELECTIONS**

Suite à la démission de M. André BOHL, Président de la CCW, le Conseil Communautaire a procédé à l'élection du nouveau Président. Sous la présidence de M. Joseph BATON, M. DASTILLUNG a été élu à la majorité absolue dès le 1<sup>er</sup> tour.

Le Conseil de la Communauté de Communes du Warndt a décidé à l'unanimité de fixer à 5 le nombre de Vice-Présidents de la Communauté de Communes du Warndt, conformément à l'article L 5211-10 du C.G.C.T.

Conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été accordé au Président les délégations suivantes afin de lui permettre d'améliorer l'exécution des tâches administratives :

1. d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés de la Communauté de Communes du Warndt utilisées par les services publics de la Communauté de Communes du Warndt,

2. de fixer, dans les limites déterminées par la Communauté de Communes du Warndt, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Communauté de Communes du Warndt qui n'ont pas un caractère fiscal,

3. de procéder, dans les limites fixées par le Conseil de la Communauté de Communes du Warndt, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires,

4. de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget,

5. de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

6. de passer les contrats d'assurance,

7. d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,  
.../...

8. de décider l'aliénation de gré à gré des biens mobiliers jusqu'à 4.600 €,
9. de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
10. de fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la Communauté de Communes du Warndt à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes,
11. d'intenter au nom de la Communauté de Communes du Warndt les actions en justice ou de défendre la Communauté de Communes du Warndt dans les actions intentées contre elle à chaque fois que les intérêts patrimoniaux ou extra-patrimoniaux de la Communauté de Communes du Warndt sont en cause,
12. de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules de la Communauté de Communes du Warndt dans la limite d'un montant de 15.000 € de dommages par accident,
13. de déroger à l'obligation de dépôt auprès de l'Etat et d'effectuer les placements au mieux des intérêts de la Communauté de Communes du Warndt, étant précisé que les fonds ne peuvent être placés qu'en titres émis ou garantis par les états membres de la Communauté Européenne ou sur un compte à terme auprès de l'Etat.

Les décisions prises en application de cette délégation doivent être signées personnellement par le Président.

Les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la présente délégation sont prises, en cas d'empêchement du Président, par le Conseil de la Communauté de Communes du Warndt.

Le Président doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil de la Communauté de Communes du Warndt.

Le Conseil de la Communauté de Communes du Warndt peut toujours mettre fin à la délégation.

## **II - AFFAIRES FINANCIERES**

### **Reprise anticipée des résultats**

Le Conseil Communautaire a voté par anticipation, en date du 19 février 2007 la reprise des résultats de l'exercice 2006 afin de les intégrer au Budget Primitif 2007. Ainsi la reprise anticipée des résultats se décompose comme suit :

#### **1) Budget Général**

Après élaboration du Compte de Gestion, la section de fonctionnement fait apparaître un excédent cumulé de 1 679 251.42 €. La section d'investissement dégage 1 485 050.78 € d'excédent. Les Restes à réaliser sont repris à hauteur de 3 221 406.69 en Dépenses et de 1 133 197 € en Recettes.

#### **2) Budget assainissement**

Le Compte de Gestion fait apparaître un excédent de fonctionnement reporté de 76 918.78 € et en déficit d'investissement reporté de 652 752.21 €.

Les Restes à réaliser en dépenses s'élèvent, tout comme en recettes, à 1 373 718.83 €

### **Budget Primitif 2007**

#### **1) Budget Général**

Il s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 7 335 261.42 €.

Les dépenses et les recettes d'investissement s'élèvent à 3 952 146.20 €.

Le Conseil Communautaire a décidé comme les années passées de ne pas verser de dotation de compensation aux cinq communes membres.

Le taux de l'ensemble des taxes a été maintenu aux taux de 2006, à savoir :

- 0,862 % pour la taxe additionnelle à la taxe d'habitation
- 1,04 % pour la taxe sur les propriétés foncières bâties
- 3,81 % pour la taxe sur les propriétés non bâties
- 7,97 % pour la taxe professionnelle unique

Afin de tenir compte de l'augmentation des coûts de la collecte et du traitement des déchets ménagers et pour équilibrer le budget de la Communauté de Communes du Warndt, le Conseil de la Communauté de Communes du Warndt a fixé le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 7,34 %.

## 2) Budget Assainissement

Les dépenses et les recettes nouvelles de la section de fonctionnement du Budget Assainissement se montent à 1 577 705.36 €.

Pour la section d'investissement, le Conseil Communautaire a voté 2 575 629.62 € de dépenses et de recettes.

Le Conseil de la Communauté de Communes du Warndt a fixé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 la redevance assainissement à 0.90 € HT le m3 pour les habitations raccordées au réseau d'assainissement de Creutzwald, la redevance due par les habitants de Bisten-en-Lorraine, Guerting, Ham-sous-Varsberg et Varsberg étant fixée par le SMIASB.

La redevance due par les usagers de Ham-sous-Varsberg dont les habitations sont raccordées au réseau d'assainissement de Creutzwald est versée par le syndicat Intercommunal des Eaux de Ham-sous-Varsberg à la Communauté de Communes du Warndt. Cette redevance est fixée à 0,78 € HT le m3 à compter du 01/01/2007, ce tarif est révisé dans les mêmes conditions que celui appliqué aux habitants de Creutzwald.

La participation à l'assainissement pluvial du Budget Général de la Communauté de Communes du Warndt au Budget d'Assainissement de la Communauté de Communes du Warndt s'élève à 528 854.04 €. La Communauté de Communes du Warndt verse au SMIASB la participation des communes de Bisten-en-Lorraine, Guerting, Ham-sous-Varsberg et Varsberg en raison de 7,62 € TTC par habitant.

## Compte Administratif 2006

### 1. Budget Général

Le total des réalisations de la section de fonctionnement s'élève à 4 652 368.10 € pour la partie dépenses et à 5 712 636.15 € en recettes.

1 514 137.50 € ont été dépensés en investissement alors que les recettes se sont élevées à 1 622 182.29 €.

Le Compte Administratif 2006 du budget général dégage un résultat de fonctionnement de 1 679 251.42 € en section de fonctionnement et un excédent de 1 485 050.98 € en section d'investissement.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2006 a été affecté au compte 002 - Excédent de fonctionnement reporté pour le montant de 1 679 251.42 € et l'excédent d'investissement de 1 485 050.98 € au compte 001 - Solde d'investissement reporté.

### 2. Service Assainissement

1 259 527.61 € de mandats ont été émis. Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 336 446.39 €.

En section d'investissement le total des dépenses se monte à 1 160 766.67 € alors que les recettes sont de 508 014.46 €.

Le Budget Assainissement dégage un excédent de fonctionnement de 76 918.78 € et un déficit d'investissement de 652 752.21 €.

.../...

Le Conseil de la Communauté de Communes du WARNDT a affecté le résultat de fonctionnement de l'exercice 2006 du service assainissement au compte 002 - Excédent de fonctionnement reporté pour le montant de 76 918.78 € et a porté les 652 752.21 € au compte 001 - Solde d'investissement reporté.

Le compte de gestion du receveur de la CCW, du budget général et du service assainissement dégage les mêmes résultats que le compte administratif dressé par le Président de la CCW.

M. le Président a présenté le rapport administratif de l'exercice 2006 après l'adoption du compte administratif.

M. le Président, conformément à la délégation accordée le 8 février 2007, a réalisé un placement en Bons du trésor Négociables (BTN) de 1 000 000 € le 15/02/2007 au taux précompté de 2.62 % puis un autre d'un montant de 1 000 000 € à échéance du 07/05/08 au taux précompté de 3.96 %.

Monsieur le Trésorier Principal de Creutzwald a informé le Conseil que, malgré ses démarches, il n'a pu faire procéder au recouvrement d'une somme globale de 69.30 € TTC représentant les impayés des titres émis sur le budget du service assainissement de la Communauté de Communes du Warndt.

Le Conseil Communautaire, en date du 26 juin 2007 a accordé les subventions d'équipement suivantes :

1 - 15 000 € à la commune de BISTEN pour la rénovation de l'immeuble MULLER. Le montant total des travaux s'élève à 76 826 € HT,

2 - 20 000 € à la commune de HAM/SOUS/VARSBERG pour la rénovation de l'école maternelle (total des travaux 61 889 € HT),

3 - 18 000 € à la commune de HAM/SOUS/VARSBERG pour la rénovation du cours de tennis dont les travaux s'élèvent à 48 494 € HT,

4 - 27 000 € à la même commune de HAM/SOUS/VARSBERG pour la réalisation de travaux rue de la Gare d'un montant total de 150 000 € HT,

5 - 60 000 € à la commune de VARSBERG qui refera la traverse rue principale. Le total des travaux est de 359 531 € HT.

La CCW participe aux frais de fonctionnement de l'Hôtel de Ville de CREUTZWALD à hauteur de 32 415.14 € et rembourse à la ville de CREUTZWALD la somme de 25 678.84 € pour l'occupation des locaux du Centre Technique Municipal rue de Royan.

Lors de l'année 2006, la commune de CREUTZWALD a assumé l'affranchissement du courrier de la CCW pour un montant de 1 727.50 €. La ville de CREUTZWALD a également supporté, en 2006, les frais téléphoniques des services de la CCW pour un montant de 4 907.82 €. Cette somme est reversée par la CCW à la ville de CREUTZWALD.

### **III - ASSAINISSEMENT**

La commission d'appel d'offres a siégé le 8 mars 2007 et a retenu l'offre la mieux et moins disante du groupement solidaire AGRO DEVELOPPEMENT à Gargenville et SITA Lorraine à Metz pour un montant total annuel sur la base de l'estimatif de 202 103.80 € TTC dont 155 477.79 € TTC pour l'évacuation et le traitement des graisses et des boues à la STEP de Creutzwald.

### **IV - PERSONNEL**

Afin de permettre le fonctionnement des services de la Communauté de Communes du Warndt, il a été créé à compter du 01.01.2007 un poste de technicien supérieur chef, 2 postes de technicien supérieur. Un poste de technicien supérieur principal, un poste de contrôleur principal et un poste d'agent de maîtrise principal ont, en outre, été supprimés.

Conformément aux décrets 2006 n° 1687, 1688, 1690, 1691 et 1694 du 22 décembre 2006 les carrières et les cadres d'emplois des agents de catégorie C ont été réorganisés.

L'amicale du personnel et de la régie s'est vu octroyer une subvention de 5 300 €.

.../...

Le Conseil Communautaire a voté un taux de 100% pour la mise en place d'un ratio « promus-promouvables »

Pour satisfaire aux besoins saisonniers du stade nautique, de la bibliothèque et de la station d'épuration, il a été créé pour l'année 2007 16 postes saisonniers BEESAN ou BNSSA, 8 postes d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, 2 postes d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe. Ces postes seront effectivement pourvus selon les besoins réels des services.

Pour les besoins du service et afin de permettre d'assurer au mieux les fonctions de coordinations et de développement économique dans le cadre de l'axe stratégique Saint-Avold-Sarrelouis et de la nécessaire coopération transfrontalière, il a été créé un poste de chargé de missions, sur la base de l'article 3 alinéa 3 de la loi du 26 janvier 1984, pour une durée de 1 an renouvelable.

Cet agent sera chargé, à compter du 1<sup>er</sup> novembre, des missions suivantes :

- assurer la gestion et le suivi budgétaire de la Direction du Développement Economique
- préparer l'instruction des dossiers et élaboration de tableaux de bord ;
- responsabilité de la gestion des relations avec différents organismes en terme de gestion, de propositions de suivi et d'accompagnement ou d'évolution ;
- assurer le suivi des actions de développement économique mises en œuvre par la direction.

Ces missions correspondent au profil d'agents titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur de niveau II minimum ayant une première expérience dans la gestion de projet.

Le chargé de mission contractuel de la direction du développement économique percevra une rémunération mensuelle équivalente au 11<sup>ème</sup> échelon du grade d'attaché territorial, régime indemnitaire en sus.

#### **V - STADE NAUTIQUE**

Une indemnité annuelle de 320.15 € correspondant à la tranche de recettes mensuelles comprises entre 18 294.03 € et 38 112.25 € et à un cautionnement de 3 811.23 € a été accordée à M. WOLF Serge, régisseur principal de recettes du Stade Nautique.

Un contrat de maintenance du système de billetterie et contrôle d'accès du Stade Nautique a été attribué à la société applicam pour un montant annuel de 4 522.93 €.

#### **VI - ENVIRONNEMENT - DECHETS MENAGERS**

La Communauté de Communes du Warndt a donné un avis favorable à la modification des statuts du SYDEME dont les principales modifications concernent :

- l'adhésion des Communautés de Communes de la Houve et du Bouzonvillois
- l'extension au transport et au traitement des déchets assimilés
- la fixation du siège du syndicat à la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France

#### **VII - MARCHES ET TRAVAUX**

Une consultation a été lancée pour répondre à l'obligation de désigner un organisme compétent chargé d'une mission de coordination de sécurité et de protection de la santé lorsque deux entreprises sont amenées à travailler sur un même chantier. Pour réaliser cette mission, le bureau A.C.S. de Saint-Avold a été retenu avec une offre de 2 212,60 € T.T.C. pour les travaux de rénovation des V.R.D. de la rue de Longeville à Creutzwald (2<sup>ème</sup> tranche) estimés à 1 million d'euros soit 0,22 % du coût global de l'opération.

Les travaux, quant à eux, ont été confiés par la commission d'appel d'offres du 11 juin 2007, au groupement solidaire d'entreprises EUROVIA LORRAINE de SARREGUEMINES et HENRY S.A.S. de L'HOPITAL. pour un montant total de 1 015 214,79 € T.T.C..

Le marché pour l'acquisition de sacs pour la collecte sélective de la Communauté de Communes du Warndt a été attribué à l'entreprise PTL de Onville la Rivière (76) pour un montant de 41 244,49 € T.T.C..

L'entreprise RHP/HENKEL-ECOLAB a présenté l'offre la mieux-disante lors de la consultation pour l'achat d'une auto-laveuse avec une proposition s'élevant à 7 261,29 € T.T.C..

La Ville de Creutzwald souhaite lancer prochainement son programme 2007 d'amélioration de la voirie. La voirie étant une compétence partagée et à des fins de coordination, un groupement de commandes va être constitué pour la passation et l'exécution d'un marché unique. Ce groupement est composé de la Communauté de Communes du Warndt et de la Ville de Creutzwald. La Ville agira en tant que coordonnateur et à ce titre, elle sera chargée de signer, notifier et exécuter le marché. Chaque membre du groupement règlera les prestations qui le concerne.

Des travaux de réfection des installations du stade nautique doivent être envisagés. Le marché a été divisé en lots et attribué aux entreprises :

- CILLIT pour le lot n°1 « réfection de la chaîne de chloration » pour un montant de 46 810,24 € T.T.C
- PROTECH FILTRES pour le lot n°2 « protection cathodique des filtres » pour un montant de 74 563,42 € T.T.C.
- SODIAMARS pour le lot n°3 « carrelage vestiaires public et pataugeoire extérieure » pour un montant de 64 745,46 € T.T.C.

Le montant total des opérations s'élève à 186 119,12 € T.T.C. et une subvention à hauteur de 62 892 € est attendue du Conseil Général de la Moselle au titre de la PADTM 2006.

#### **VIII - SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**

Le centre de secours de Creutzwald a été doté par le SDIS d'un nouveau véhicule d'une valeur de 71 000 €.

Comme les années passées, le Conseil de la Communauté de Communes du Warndt a accordé en 2006 une subvention de 38 € par sapeur pompier actif et 15 € par jeune sapeur pompier à chaque amicale de sapeurs pompiers des communes membres de la Communauté de Communes du Warndt, sous réserve que les amicales soient régulièrement constituées en association.

Le contingent incendie dû au Département de la Moselle s'élève à 450 010.09 €.

#### **IX - CHANTIER D'INSERTION**

Le bilan final du chantier d'insertion pour la période du 01/04/2006 au 31/12/2006 a été communiqué à M. Le Président. Il comporte notamment les éléments suivants :

- L'effectif normal du chantier est de 20 personnes, mais ce sont en réalité 44 personnes qui ont été concernées avec 35 bénéficiaires du RMI et 9 jeunes. Le public féminin est au nombre de 16 avec 13 bénéficiaires du RMI et 3 jeunes. Le travail effectué est établi à 12 685 heures soit 85,82 % du maximum total possible.
- Pour les bénéficiaires du RMI, 6 personnes ont été insérées professionnellement et 30 personnes ont bénéficié d'une formation.
- Pour les jeunes de moins de 26 ans, 2 jeunes bénéficient d'une formation, 9 personnes ont bénéficié d'une formation.
- 7 personnes ont effectué un bilan de santé au Centre de Médecine Préventive à Metz

Le Conseil Communautaire a voté la reconduction du chantier d'insertion pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2007 et a octroyé une aide à l'ASBH pour 2007 de 37 500 €. Les 3 premiers mois de 2007 étant déjà payés, il reste un solde de 28 470 € à verser pour l'exercice 2007.

#### **X - SIG**

Le contrat de maintenance et d'assistance téléphonique du SIG, arrivé à échéance, est mis à jour en y intégrant la maintenance des nouveaux modules d'intégration des données cadastrales (acquis pour un coût unique de 3887 € T.T.C.). Ce contrat a été signé avec la société GEOSPHERE pour un montant de 4817,20 € T.T.C. pour 2007 et de 5241,58 € T.T.C. avec une revalorisation suivant l'indice Syntec pour 2008 et 2009.

.../...

## XI - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - EMPLOI

La Plate-forme Technologique Plastinov a sollicité l'aide de la CCW pour réaliser un contrat d'objectifs 2007-2013. Les actions de cette plate-forme permettent de valoriser le tissu local de PME-PMI, de favoriser l'insertion professionnelle des étudiants et la création d'activités nouvelles et de renforcer la compétence de la Moselle-Est dans le domaine de la plasturgie.

La subvention porte sur une somme de 10 000 € par an pendant 7 ans. Etant donné la compatibilité de cette aide avec l'objectif compétitivité régionale et emploi de l'union européenne, une demande d'aides européennes a été déposée. Trois hypothèses sont envisagées selon l'issue de cette requête : soit le versement de 10 000 euros versé par la CCW est maintenu en cas de rejet de l'aide européenne, soit la durée du programme est prolongée d'un an, soit le financement des EPCI est revu à la baisse et la participation de la CCW pour 2008 sera minorée du surplus versé en 2007.

La CCW a reconduit sa participation à l'Agème pour un montant de 19 666 € pour l'année 2007 et a sollicité une aide financière de 50 % auprès du Département de la Moselle dans le cadre de la PADTM.

Le conseil de la Communauté de Communes du Warndt a décidé de prendre en charge à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 les frais liés à l'insertion et à la recherche d'emploi par le versement d'une subvention de 21 002 € pour 2007 à la Mission Locale de Moselle Centre.

La CCW a donné son accord pour le paiement de la cotisation à la Communauté Numérique Interactive de l'Est (CNIE). Pour l'année 2007, le montant de cette participation est de 0,08 € par habitant soit 1 527,28 € pour les 19 091 habitants de la Communauté de Communes.

La SCI AC envisage de créer une activité de logistique et de conditionnement avec une création de 15 emplois dans les années à venir. Pour ce projet, elle souhaite acquérir une parcelle de 23 170 m<sup>2</sup> située entre la société Novel Vision et la société Hasbro France, convoitée par la société Burosystem en 2005 mais qui n'a pas donné suite à la vente.

Le Conseil Communautaire a autorisé le Président à signer l'acte de cession pour un prix de 200 000 € HT, l'acquéreur ayant à sa charge les frais de mise en place des réseaux, de création de la voirie interne ainsi que ceux relatifs à la transaction. L'option d'achat est caduque si elle n'est pas exercée avant le 30 septembre 2007.

La CCW a autorisé le paiement de la cotisation annuelle pour l'année 2007 à Moselle Développement pour un montant de 100 €.

Le Conseil Communautaire a décidé d'accorder une subvention de 1 900 € en 2007 à la plateforme d'initiative locale Moselle Est Initiative dont l'objectif est de permettre la création d'entreprises et leur insertion dans le tissu économique. En 2006, trois projets ont bénéficié de l'aide de cette structure.

Compte tenu de l'impact médiatique de « Mondial Air Ballon », la Communauté de Communes du Warndt a renouvelé sa participation à cette manifestation pour 2007 en accordant le versement de 5 000 € T.T.C. au projet. Le financement est conjointement assuré par les autres EPCI de Moselle Est, l'AGEME et la société VEOLIA et porté par l'OTSI de Freyming-Merlebach.

### Interventions :

M. KRZYZANSKI constate qu'au niveau budgétaire, la Communauté de Communes du Warndt pour l'année 2007 disposerait d'un excédent de l'ordre d'1 millions d'euros abstraction faite des restes à réaliser. Par ailleurs, il souhaiterait une présentation de notre SIG (Système Informatique Géographique) pour en connaître le fonctionnement et son application. S'agissant de la plateforme Plastinov, il demande quel retour on peut en attendre au niveau de la Communauté de Communes du Warndt. Enfin, il souhaitait des précisions concernant la Communauté Numérique Interactive de l'Est.

S'agissant des excédents, M. DASTILLUNG lui précise que pour l'heure ils font l'objet de placements de trésorerie qui génèrent des intérêts non négligeables. Les résultats seront affectés lors de l'adoption du Budget Supplémentaire.

S'agissant du SIG, il est préférable que les intéressés viennent constater son exploitation sur place.

Pour Plastinov il y a déjà eu des retombées positives parce qu'une Société de Creutzwald a bénéficié de financement pour la recherche sur des nouveaux produits très innovants dans le domaine de la plasturgie. D'autres entreprises ont présenté des projets.

Concernant la CNIE (Communauté Numérique Interactive de l'Est), il s'agit d'une association qui a permis la mise en place du réseau très haut débit du Conseil Général.

M. KRZYZANSKI souhaite que le rôle du chargé de mission qui va être recruté soit précisé et souhaite des renseignements sur la demande de subvention européenne présentée par Plastinov.

M. DASTILLUNG lui indique que le rôle du chargé de mission a déjà été défini lors de la réunion du Conseil de la Communauté de Communes du Warndt mais il reste évolutif.

Les demandes de subvention présentées par Plastinov entrent dans le schéma normal d'un plan de financement et ne peuvent avoir que des retombées favorables pour nos entreprises.

## **I. AFFAIRES FINANCIERES**

### **1) Politique Départementale d'Aménagement Urbain - année 2008**

Rapporteur : M. le Président

M. le Président du Conseil Général de la Moselle, par courrier du 4 juillet 2007, a informé la commune de la décision de l'Assemblée Départementale de modifier, à compter de 2009, sa politique d'aménagement urbain et de mettre en place pour l'année 2009 le dispositif transitoire qui permettra aux communes sous contrat jusqu'en 2007 de bénéficier en 2008 du tiers de l'enveloppe triennale 2005-2007, soit 708.921 €.

Il est proposé au Conseil Municipal, dans le cadre d'une première tranche financière de 1.417.842 €, de solliciter une aide de 708.921 € du Département de la Moselle dans le cadre de la PDAU 2008 pour l'aménagement de la Médiathèque dont le coût prévisionnel total s'élève à 1.874.769,90 € HT, soit 2.242.224,80 € TTC.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter l'aide de l'Etat dans le cadre de la DGE 2008, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, du Conseil Régional et de l'Union Européenne pour cette opération.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOPTE

### **2) Animation estivale - indemnités aux associations - actions juillet et août 2007**

Rapporteur : M. Jean-Paul DASTILLUNG, Adjoint au Maire

La Ville de CREUTZWALD mène depuis quelques années, avec l'aide de certaines associations locales, une action pour favoriser l'accès à la pratique sportive des jeunes. L'animation estivale est principalement orientée vers les jeunes de 7 à 14 ans.

Cet été ce sont quelques **235** jeunes en juillet et en août qui ont participé à **14** disciplines, à savoir : Judo, Tir à l'Arc, Volley, Twirling, Pétanque, Tennis de table, Football, Tennis, Basket, Cyclisme, Voile, Capoeira, Hip Hop, Scrabble.

L'inscription, au prix de 2 € par mois par activité, a été faite directement en Mairie. Le montant de la participation des familles s'élève à **638 €**.

Les activités se sont déroulées à la semaine du lundi au vendredi sous forme de stage. La fréquentation a été importante avec une moyenne de 15 enfants par activité.

Il est proposé au Conseil Municipal de verser une subvention aux associations locales ayant participé à l'opération « Ticket sport ». Cette aide serait destinée prioritairement à l'acquisition de matériel et à la prise en charge des frais de formation des cadres associés à cette action. Ensuite, selon le besoin elle pourrait contribuer au fonctionnement des activités et de l'association.

Cette indemnité s'élèverait au total à **5.338 €** répartis comme suit :

.../...

- Basket	: 555 €	- Scrabble	: 309 €
- T.T.C.M.	: 336 €	- Hip Hop	: 135 €
- Football SRC	: 451 €	- Judo	: 271 €
- Pétanque	: 206 €	- Etoile Cycliste	: 103 €
- Tennis	: 336 €	- Tir à l'Arc	: 672 €
- Voile	: 1.062 €	- Twirling	: 309 €
- Volley	: 335 €	- Capoéra	: 258 €

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOPTÉ

**3) Programme de travaux d'exploitation en forêts communales - exercice 2008**

**Rapporteur** : M. Gilbert LANG, Adjoint au Maire

L'Office National des Forêts vient de nous faire parvenir le programme de travaux d'exploitation pour l'exercice 2008.

	Quantité Estimative	Prix Unit. H.T.	Total
<b><u>Travaux réalisés en maîtrise d'œuvre</u></b>			
<b><u>Facturés directement à la Ville</u></b>			
<b>Parcelles 15b-10c-7a</b>			
<b>Entretien (ou fonctionnement)</b>			
Prestation d'exploitation qui comprend l'abattage, le façonnage et le classement			
qualitatif des bois longs feuillus	256,00 M3	11,00 €	2 816,00 €
Exploitation longs résineux	164,00 M3	11,00 €	1 804,00 €
Débardage de bois longs feuillus	256,00 M3	6,50 €	1 664,00 €
Débardage de bois longs résineux	164,00 M3	6,50 €	1 066,00 €
Désencrouage d'arbres	8,00 HE	58,00 €	464,00 €
<b>Montant des travaux TTC hors honoraires</b>			<b>7 814,00 €</b>
<b><u>Travaux d'exploitation en OET</u></b>			
<b>Parcelles 8c-12c</b>			
<b>Entretien (ou fonctionnement)</b>			
Abattage des arbres destinés aux Affouagistes P. 8c-12c			
	8,00 HE	97,90 €	783,20 €
<b>Total de l'opération</b>			<b>783,20 €</b>
<b>Ingénierie-rémunération forfaitaire</b>			
<b>Entretien (ou fonctionnement)</b>			<b>1 730,00 €</b>
<b>TOTAL HT</b>			<b>2 513,20 €</b>
<b>TVA 5,5 % (de 783,20 €)</b>			<b>43,08 €</b>
<b>TVA 19,6 % (de 1 730,00 €)</b>			<b>339,08 €</b>
<b>TOTAL TTC</b>			<b>2 895,36 €</b>

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le nouveau programme des travaux présenté par l'Office National des Forêts et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer sachant que le montant total représente la somme de 10.709,36 €.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOPTÉ

Interventions :

M. KRZYZANSKI souhaiterait que la Ville organise une tournée de nettoyage de nos forêts en faisant appel à du personnel à la recherche d'un travail temporaire. M. LANG lui indique que la politique pratiquée par l'O.N.F. ne va plus dans ce sens. Pour des raisons écologiques, il est préférable de laisser pourrir les branchages de vieux bois pour obtenir un humus qui favorise la croissance des jeunes plans.

.../...

#### 4) Acceptation d'indemnité de sinistre

Rapporteur : M. le Président

Le week-end du 17 mars 2007, des dégradations volontaires ont été commises au presbytère CHRIST ROI (Maroc) rue de Bretagne à Creutzwald. Les services techniques de la ville ont constaté les dégâts le lundi 19 mars 2007.

Dégradations et dégâts sur le bâtiment côté façade arrière :

➤ Luminaire extérieur de type hublot extérieur fixé en applique au dessus de la porte

➤ 2 volets roulants :

- 1 volet à lames PVC installé sur la fenêtre de la cage d'escaliers entre le rez-de-chaussée et l'étage

- 1 volet à lames PVC installé sur la fenêtre de la salle de réunions

➤ 3 vitres brisées :

- 2 vitres sur la fenêtre de la cage d'escaliers entre le rez de chaussée et l'étage vitrage de type simple translucide de dimension : 50 x 50 cm

- 1 vitre sur la fenêtre des sanitaires du rez-de-chaussée vitrage de type cathédrale de dimension : 50 x 50 cm

Une plainte a été déposée à la gendarmerie de Creutzwald.

Les travaux nécessaires à la remise en état des vitres et des volets roulants s'élèvent à 574,04 € TTC.

La CIADE nous propose une indemnisation de 310,92 € TTC soit le montant correspondant uniquement à la réparation des vitres brisées.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à accepter l'indemnité de 310,92 € TTC proposé par la CIADE

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

ADOPTE

#### 5) Demandes de subvention

Rapporteur : M. le Président

1) L'Atelier Théâtre du Lycée Félix Mayer poursuit ses activités durant l'année scolaire 2007-2008. Un groupe de 25 à 30 élèves participe à cette activité et le travail de cette année se porte sur un montage de textes contemporains qui auront comme point commun l'écriture théâtrale contemporaine pour des jeunes acteurs.

La troupe prévoit de donner 7 représentations à la salle Baltus le Lorrain les 9, 10 et 11 avril 2008 à l'intention des élèves des classes des collèges du district de rattachement du lycée (Garang, Breckelberg, Ham, Falck, Boulay, Bouzonville et l'Hôpital)

Il est proposé de leur accorder une subvention de 1000 € ainsi que la mise à disposition gratuite de la salle Baltus pour les représentations qui y seront données.

2) La Fédération Française de Pêche au Coup a organisé un championnat de France 1<sup>ère</sup> Division moulinet les 4 et 5 août 2007. Le montant total de leurs dépenses pour l'organisation de cette manifestation est de l'ordre de 1000 € et il est proposé de leur accorder une participation à ces frais à hauteur de 200 €.

3) Le Cercle d'Echecs de Creutzwald a présenté sa demande de subvention annuelle en nous informant qu'il doit faire l'acquisition de 8 pendules électroniques d'une valeur de 75 € pièce.

Il est proposé de leur attribuer une subvention de 600 €, soit 400 € de subvention ordinaire de fonctionnement et 200 € à titre exceptionnel pour l'acquisition de matériel.

4) L'Association des Scouts et Guides de France 1<sup>ère</sup> St-George sollicite une subvention annuelle de fonctionnement et il est proposé de leur renouveler notre aide aux frais de formation à hauteur de 790 €.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

ADOPTE

.../...

## II. AFFAIRES IMMOBILIERES

### 1) Déclarations d'intention d'aliéner

Monsieur le Président, dans le cadre de la délégation qui lui est attribuée par l'assemblée communale, rend compte qu'il a décidé de ne pas exercer le droit de préemption sur les opérations suivantes :

- Madame SAWALA Joëlle (à EYRAGUES) et Monsieur BARTHELEMY Sébastien (MARSEILLE)  
section 34 n° 224/69 « Chemin de l'Hôpital » avec 3 ares 28  
de sol et bâtiment à usage d'habitation
- Epoux LECOURTILLER Philippe à CREUTZWALD  
section 32 n° 261/34 « rue de la Gare » avec 7 ares 11  
de sol et bâtiment à usage d'habitation
- Société France IMMOBILIER à PONT-A-MOUSSON  
lots n° 1, 2, 3, 4, 5, 29, 33, 36, 47, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 85, 86, 87, 94, 95, 96, 97 de la parcelle cadastrée  
section 32 n° 870/118 « rue de Bitche » avec 24 ares 28  
de sol et bâtiment à usage d'habitation
- SAS SAINTE BARBE à Freyming-Merlebach  
lots n° 44 et 42 de la parcelle cadastrée  
section 32 n° 830/1 « rue du Havre » avec 76 ares 17  
de sol et bâtiment à usage d'habitation
- Madame Denise FEDERSPIEL née RAUSCH à Saint Avold  
section 36 n° 107 « rue de la Houve » avec 2 ares 70 et 2 ares 94  
de sol et bâtiment à usage d'habitation
- SCI CASANOVERGY à CREUTZWALD  
section 42 n° 461 « La Houve Siège 1 » avec 7 ares 35  
section 42 n° 462 « La Houve Siège 1 » avec 5 ares 18  
section 42 n° 464 « La Houve Siège 1 » avec 4 ares 48  
de sol et bâtiment à usage professionnel
- Epoux SCHLICHTER Fernand à CREUTZWALD  
section 11 n° 941 « Beausite » avec 9 ares 04  
de sol et bâtiment à usage d'habitation
- Epoux NIDIER Jean François à BIOT  
section 5 n° 197/45 « rue de la Gare » avec 11 ares 59 et 1 are 84  
section 5 n° 196/45 « rue de la Gare » avec 1 are 09 ECHANGE  
de sol et bâtiment à usage d'habitation contre remise de 3 parkings et  
d'un logement lors de la construction
- SA SAINTE BARBE à Freyming-Merlebach  
section 11 n° 651 « Cité Beau Site » avec 7 ares 52  
de sol et bâtiment à usage d'habitation
- SARL DM à CREUTZWALD  
section 7 n° 381/291 « rue Kléber » avec 1 are 88  
section 7 n° 379/290 « rue Kléber » avec 0 are 24  
section 7 n° 384/290 « rue Kléber » avec 1 are 70  
de sol
- Mme FRIES Solange épouse HOFF Jean Marie à CREUTZWALD  
section 6 n° 48 « rue de la Houve » avec 2 ares 12  
de sol et bâtiment à usage commercial

Acte est donné.

.../...

## **2) Contrat de location aux époux ULRICH**

Rapporteur : M. Joseph BATON, Adjoint au Maire

Le Conseil Municipal est informé que les époux ULRICH Alexis, domiciliés 3 rue du Havre à CREUTZWALD désirent se porter locataire d'une petite surface à prélever dans la parcelle communale cadastrée section 32 n° 415 « rue de Boulogne » (à proximité de la grotte de la cité Neuland).

Il est proposé au Conseil Municipal de donner suite à cette requête sous condition que les intéressés respectent les conditions d'usage imposées par les dispositions du contrat de location établi en bonne et due forme et de fixer la redevance annuelle à 10 €.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOPTE

## **III. MARCHES ET TRAVAUX**

### **1) Avenant n° 2 au contrat de fourniture de fioul domestique**

Rapporteur : Monsieur MAIWURM Edouard - Adjoint au Maire

Suite à la construction d'une aire de lavage au Centre Technique Municipal, il y a lieu d'ajouter à la liste des bâtiments concernés par la fourniture de fioul domestique, le site suivant :

Centre Technique Municipal - Aire de lavage :  
- adresse : rue de Royan  
- capacité de la cuve : 1000 litres

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 à mettre en place.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOPTE

### **2) Contrat de maintenance du système d'arrosage de l'Hôtel de Ville - Communication**

Rapporteur : M. Edouard MAIWURM, Adjoint au Maire

Le système d'arrosage de l'Hôtel de Ville nécessite l'intervention d'un technicien pour la mise en service au printemps et l'arrêt en automne.

La société PAC Service de Velaine en Haye, nous propose un contrat de maintenance pour la mise en service au printemps et l'arrêt en automne du système d'arrosage.

Le contrat comprend :

- . En début de saison
  - La mise en pression du réseau
  - La vérification des différents organes
  - La programmation, les essais
  - Le remplacement des pièces défectueuses sur devis.
  
- . En fin de saison
  - L'arrêt des installations électriques et hydrauliques
  - Ouverture des points de purge et mise en dépression de l'installation

Le coût de la prestation s'élève à 600 € HT, soit 717,60 € TTC par an.

Monsieur le Maire conformément à la délégation du 7 février 2007 a procédé à la mise en place de la convention pour une durée d'un an à compter du 27 août 2007, renouvelable, ne pouvant excéder trois ans.

M. le Président tenait à en informer l'assemblée.

### **3) Achat d'un véhicule pour les Services Techniques - communication**

Rapporteur : M MAIWURM Edouard, Adjoint au Maire

La Ville procède à l'acquisition d'un nouveau véhicule de service pour le service des eaux.

Un marché en procédure adaptée a été lancé en commun avec la CCW et une annonce a été passée au BOAMP.

.../...

3 revendeurs, Peugeot garage Bailly de Longeville lès Saint Avold, Citroën garage Herber de Longeville lès Saint Avold et Renault garage Moselle Automobiles de Saint Avold nous ont demandé un dossier et présenté des offres.

Après analyse des offres par les services, Monsieur le Président a retenu l'offre présentée par le garage Bailly pour un véhicule Peugeot Partner pour un montant de 11 384,49 € TTC. L'ancien véhicule immatriculé 350 ALJ 57 sera repris par ce même garage pour un montant de 2 000 € TTC.

M. le Président tenait à en informer l'assemblée.

#### **4) Contrat de location - entretien de la machine à affranchir - Communication**

Rapporteur : M. Edouard MAIWURM, Adjoint au Maire

La société SATAS nous a proposé le remplacement de la machine à affranchir, installée en octobre 1999, par une machine de nouvelle génération équipée d'un chargeur d'enveloppe et d'une balance. De plus, cette machine transmet automatiquement les relevés de fin de mois à La Poste.

Le tarif annuel de la location entretien est de 1 312 € HT, mais la société SATAS nous propose une remise exceptionnelle pour obtenir un tarif de 709 € HT par an. Conformément à la décision du Conseil Municipal en date du 7 février 2007 concernant la délégation de pouvoir, Monsieur le Maire a décidé de signer :

- Le contrat de location entretien pour la machine à affranchir au tarif de 709 € HT, soit 847,96 € TTC avec la société SATAS.

M. le Président tenait à en informer l'assemblée.

#### **5) Achat de machines horticoles pour les espaces verts de la Ville - Communication**

Rapporteur : M MAIWURM Edouard, Adjoint au Maire

La Ville procède chaque année au renouvellement progressif des machines horticoles utilisées par le service des espaces verts.

Un marché en procédure adaptée, composé de 8 lots, a été lancé en commun avec la CCW et une annonce a été passée au BOAMP.

10 entreprises nous ont demandé un dossier et 8 ont proposé des offres.

Après analyse des offres par les services, Monsieur le Président a retenu les offres suivantes :

- lot 1 : 1 Tondeuse grand débit rotative, Ets BOURG de L'HOPITAL, au prix de 19 763,90 € TTC

- lot 4 : 1 Tondeuse tractée lame 51 cm et 2 tondeuses tractées lame 53 cm, Ets GRISON de St AVOLD, au prix de 4 989,51 € TTC

- lot 5, 6, 7 : 1 débroussailluse à dos, 1 souffleur à dos et 1 taille haie, Ets NIESNER de Creutzwald, au prix de 1 483,89 € TTC

M. le Président tenait à en informer l'assemblée.

#### **6) Rénovation du réseau d'eau potable dans la rue de Sarreguemines - Communication**

Rapporteur : M. Edouard MAIWURM, Adjoint au Maire

Préalablement aux travaux de rénovation de la chaussée et des trottoirs de la rue de Sarreguemines, nous sommes amenés à rénover le réseau d'eau potable dont les canalisations en fonte grise datent de la création du lotissement à savoir 1966.

Suite à une consultation lancée selon la procédure adaptée prévue à l'article 28 du Code des Marchés Publics, l'entreprise TP STEINER de PETIT EBERSVILLER a présenté l'offre la plus avantageuse pour un montant de 129 320.20 € H.T. soit 154 666.95 € TTC.

Conformément à la décision du Conseil Municipal du 7 février 2007, Monsieur le Maire a décidé de confier les travaux à ladite entreprise et a procédé à la mise en place du marché à intervenir.

Monsieur le Président tenait à en informer l'assemblée.

**7) Renouvellement de vêtements de travail et chaussures pour les agents de la Ville - communication**

Rapporteur : M. Edouard MAIWURM, Adjoint au Maire

5 sociétés (Guermont Weber, Fidest, CPA, RLD et Workstore) ont été consultées pour le renouvellement de vêtements de travail et chaussures pour les agents de la Ville de Creutzwald.

Monsieur le Président a retenu la société WORKSTORE à Metz qui a été la seule à répondre à l'offre pour un montant de 9 707,28 € TTC.

M. le Président tenait à en informer l'assemblée.

**8) Marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation du château d'eau et des installations de production et traitement d'eau potable Garang - communication**

Rapporteur : M. Edouard MAIWURM, Adjoint au Maire

Avec la construction du forage Est bis, nous avons garanti la pérennité de notre production d'eau potable, il y a lieu désormais d'assurer celle des bâtiments, ouvrages de génie civil et équipements constituant la station et le réservoir Garang.

La construction de la station de traitement et les derniers travaux réalisés sur le réservoir 1500 m3 remontent à 1993.

Les travaux à envisager portent essentiellement sur les points suivants :

- Etanchéité du réservoir
- Rénovation partielle des équipements intérieurs
- Mise en conformité des installations par rapport au Code du Travail
- Mise en conformité des installations électriques et des automatismes existants
- Rénovation du poste d'injection de chlore gazeux
- Mise en peinture intérieure et ravalement extérieur des bâtiments de la station et des forages Est et 26
- Révision de l'étanchéité des toitures terrasses
- Mise en sécurité et sécurisation des sites

Une consultation de maîtrise d'œuvre pour l'étude et la réalisation de ces travaux a été lancée le 25 juillet 2007. La date de remise des offres a été fixée au 20 août 2007 à 12H.

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux a été fixée à 380 000 € H.T.

La mission confiée au BET intègre en étude préliminaire le diagnostic des ouvrages.

Le coût prévisionnel des travaux sera arrêté à l'issue des études d'avant-projet.

Après analyse des offres et conformément à la décision du Conseil Municipal du 7 février 2007, Monsieur le Maire a décidé de confier le marché de maîtrise d'œuvre à la :

Société Lorraine d'Ingénierie  
S.L.I. de MAXEVILLE

Le montant du forfait provisoire de rémunération étant fixé à 31 540.00 € H.T. soit 37 721.84 € T.T.C., ce forfait de rémunération est assorti d'un taux de majoration ou de minoration de 10% selon que l'estimation des travaux du maître d'œuvre est supérieure de 10% ou inférieure de 20% au seuil de l'enveloppe financière affectée aux travaux.

M. le Président tenait à en informer l'assemblée.

.../...

## 9) Réhabilitation du COSEC Garang - marchés de travaux

Rapporteur : M. MAIWURM Edouard - Adjoint au Maire

Dans le cadre du projet de réhabilitation du COSEC GARANG , un appel à la concurrence a été engagé le 17 août 2007.

Lors de ses réunions du 19 et 27 septembre 2007, la Commission d'Appel d'Offres a procédé à l'ouverture des plis ainsi qu'à l'examen du rapport d'analyses du maître d'œuvre.

La Commission a attribué les travaux et pris les décisions suivantes :

Lot 1 Couverture - Zinguerie - Bardage

Entreprise AREND

53 Rue Nationale - 57804 ROSBRUCK 176 590.07 € TTC

Lot 2 Désamiantage

Déclaré infructueux

Lot 3 Ravalement de façades

Entreprise CORBIAUX

2, route de Caranusca - 57100 THIONVILLE 54 693.19 € TTC

Lot 4 Menuiseries extérieures

Entreprise FLON

ZIL Du Gros Hêtre - 57504 SAINT AVOLD 38 904.68 € TTC

Lot 5 Plâtrerie, faux plafonds

Entreprise P.S.I.A.

42 rue de la Croix Rouge -  
57130 ANCY SUR MOSELLE 16 040.05 € TTC

Lot 6 Revêtement de sol souple

Entreprise CORBIAUX

2 route de Caranusca - 57100 THIONVILLE 10 126.85 € TTC

Lot 6.1 Revêtement de sol sportif

Entreprise TENNIS ET SOLS

40 rue du Commerce - 51350 CORMONTREUIL 81 830.93 € TTC

Lot 7 Peinture

Entreprise APPEL

34 avenue Foch - 57730 FOLSCHVILLER 39 963.32 € TTC

Lot 8 Menuiserie bois

Entreprise KOCH

Route de Sarrelouis - 57220 BOULAY 28 203.71 € TTC

Lot 9 Equipements sportifs

Entreprise NOUANSPORT

Route de Valençay - 37460 NOUANS LES FONTAINES 42 549.20 € TTC

Lot 10 Electricité

Déclaré infructueux

Lot 11 Sanitaire, plomberie

Entreprise SANI REGUL

4, rue de Saint Louis - 57150 CREUTZWALD 45 049.46 € TTC

Lot 12 Chauffage ventilation

Entreprise SANI REGUL

4, rue de Saint Louis - 57150 CREUTZWALD  
(base + conditionnelle) 122 258.83 € TTC

Concernant les lots infructueux, il est envisagé d'engager une consultation dans le cadre d'une procédure adaptée conformément aux articles 27.III et 28 du Code des Marchés Publics

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux à intervenir.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOPTE

.../...

#### **IV. URBANISME ET HABITATIONS**

##### **1) Révision du P.L.U. pour la création d'une médiathèque**

Rapporteur : Monsieur MAIWURM Edouard - Adjoint au Maire

Par délibération du 26 mars 2007 le Conseil Municipal a prescrit la modification du P.L.U.

Dans le cadre de l'aménagement de la future médiathèque, nous seront amenés à étendre le bâtiment sis 3 rue de l'Eglise, notamment en lieu et place des escaliers et de la rampe d'accès handicapée existants à l'arrière dudit bâtiment.

La difficulté réside dans le fait que ces derniers se situent actuellement en zone N (Naturelle) dans laquelle toute construction est interdite.

Seule une révision simplifiée du P.L.U. permettrait de modifier la limite de la zone N pour classer la future extension en zone UA.a comme l'indique le plan ci-joint.

Il est demandé au Conseil Municipal de prescrire la révision simplifiée du P.L.U., conformément aux dispositions de l'art. L 123-13 du Code de l'Urbanisme. Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOPTE

#### Interventions :

M. BOHL regrette cette nouvelle procédure car il s'agit d'une erreur manifeste de graphisme imputable à l'agence qui était chargée de la dernière révision du PLU.

M. KRZYZANSKI demande que dans ces conditions le Cabinet qui a commis cette erreur devrait subir les charges de cette procédure.

M. le Président leur indique que dans le souci de ne pas retarder cette opération, il est préférable d'approuver cette délibération afin de pouvoir réagir en cas de nécessité.

#### **V. AFFAIRES ECONOMIQUES ET SOCIALES**

##### **1) Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007/2009 - subventions 2007**

Rapporteur : Mme JACQUEMIN Jacqueline, Adjoint au Maire

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale constitue le nouveau cadre contractuel de la Politique de la Ville pour la période 2007/2009, à travers lequel se déploient des projets de développement social et urbain en faveur des habitants des quartiers prioritaires Maroc et Breckelberg/Fatima/Garang.

Ce contrat a été signé le 2 février dernier entre l'Etat et la Ville. Un programme d'actions pluriannuelles a été défini sur cette base et a fait l'objet, lors du comité de pilotage politique du 13 septembre, d'une validation définitive par les différents financeurs, à savoir l'Etat, la Ville, le Conseil Général, la CAF et la Direction Départementale du Travail, Emploi et Formation.

Le programme d'actions du CUCS s'articule autour des actions suivantes :

➤ Dans la thématique emploi et développement économique est reconduit le chantier d'insertion sociale et professionnelle en tutorat technique pour un montant total de 301 916 euros.

➤ Dans la thématique Réussite éducative sont mis en place :

- Les pôles spécifiques à vocation culturelle ou sportive dans les différentes écoles du « Réseaux de Réussite Scolaire » de la Ville, pour un montant de 72 040 euros.

- Le programme d'accompagnement à la scolarité, lequel a pour finalité de soutenir l'enfant dans ses tâches scolaires par une aide matérielle, méthodologique et psychologique, pour un coût total de 34 900 euros.

.../...

➤ Dans la thématique Santé est reconduit, pour un montant de 426 387 euros, le dispositif coordonné d'intervention en toxicomanie, qui s'articule autour de la prévention et de la lutte contre les dépendances ainsi qu'autour de l'accompagnement de la jeunesse en difficulté.

➤ Dans la thématique prévention de la délinquance et citoyenneté, sont mis en place :

- Des actions de prévention et de lutte contre les violences conjugales, menées par l'association Espoir, pour un montant de 25 230 euros.
- Des animations dans les centres sociaux, afin d'encadrer les enfants et les adolescents sur leurs temps péri et post scolaires, pour un coût qui s'élève à 41 744 euros.
- Des activités Prév'ados, d'un montant de 52 310 euros, afin de faire participer les adolescents à la vie de leur quartier.
- Des actions de prévention spécialisée, pour un montant de 50 240 euros, avec notamment le financement d'un demi-poste supplémentaire d'éducateur spécialisé.
- Le programme de soutien à la parentalité, qui s'articule autour du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents et des Lieux d'Accueil Parents/Enfants, pour un montant de 58 230 euros.
- Les Points rencontres femmes, où sont accueillies des femmes issues de l'immigration dans des lieux conviviaux. Cette action s'élève à 12 120 euros.
- L'antenne de Justice et du Droit, pour un montant de 7 000 euros.
- Le renforcement des cours de langue de la Croix Rouge, pour un coût de 8 100 euros.
- La mission chef de projet CUCS, d'un montant de 15 682 euros, afin d'assurer le montage technique, le suivi et l'animation du dispositif.

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale vise à englober différents dispositifs déjà existants. A ce titre, certaines de ces actions ont déjà fait l'objet d'une subvention par la municipalité de Creutzwald. Par ailleurs, d'autres sont directement portées par la Ville.

La participation financière de la Ville, d'après le plan de financement des actions validées, s'élève à hauteur de :

- 9 452 euros pour le dispositif coordonné d'intervention en toxicomanie mené par le CMSEA.
- 1 516 euros en ce qui concerne la prévention et la lutte contre les violences conjugales par l'association Espoir.
- 1 000 euros au titre des points rencontres femmes organisés par l'ADEFI (une avance de 1000 euros ayant déjà été accordée par délibération du 3 juillet 2007).
- 5 900 euros au titre du programme de soutien à la parentalité, mené par l'ADEFI (une avance de 5 900 euros ayant également été accordée par la même délibération).

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'accorder ces subventions afin d'assurer la mise en œuvre effective du programme d'actions du CUCS.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOPTE

## **2) Centre Social du Maroc - occupation du presbytère - convention tripartite - autorisation de signature**

Rapporteur : Mme Jacqueline JACQUEMIN, Adjoint au Maire

Lors de sa séance du 26 mai 1989, le Conseil Municipal a approuvé la convention passée avec l'ASBH pour la gestion des locaux du Centre Social du Maroc étendue au local sis 14 impasse du Dauphiné par le Conseil Municipal le 27.11.1992. Les locaux administratifs du Centre Social sont devenus trop exigus en raison du développement des actions dans ce centre et ne permettent pas d'assurer la confidentialité de certains entretiens. Un projet de modification des locaux administratifs en 2008 est à l'étude.

Dans l'attente, il est proposé au Conseil Municipal de permettre à l'ASBH, avec l'accord du Conseil de Fabrique de l'Eglise du Maroc, d'occuper le rez-de-chaussée, la grande salle, la cuisine, les toilettes pour permettre la pratique des activités d'accompagnement à la scolarité qui ont lieu les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16 H à 19 H hors vacances scolaires et du Centre de Loisirs d'été qui aura lieu du 7 juillet 2008 au 29.08.2008 de 8 H à 17 H.

Une convention tripartite serait signée pour la période du 1.09.2007 au 31.08.2008.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer cette convention tripartite avec l'ASBH et la Fabrique de l'Eglise du Maroc.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOpte

## **VI. AFFAIRES SCOLAIRES ET CULTURELLES**

### **1) Classe à horaire aménagé musical à l'école Jules-Ferry**

Rapporteur : Mme Helga MALESKA, Adjoint au Maire

Lors de sa séance du 2 octobre 2006, le Conseil Municipal a émis un avis favorable à la création d'une classe à horaire aménagé musical à l'école élémentaire Jules-Ferry.

Durant l'année scolaire 2006-2007, tous les élèves ont bénéficié de cours de solfège avec initiation des CP qui ont également participé au chant choral.

Les CE1 et CE2 ont bénéficié des cours de solfège et de leçons de flûte à Bec.

Les 18 élèves de CM1 et CM2 ont bénéficié de cours de solfège et d'instruments (Guitare, Piano, Violon, Flûte et Djembé).

Il est proposé au Conseil Municipal de faire bénéficier les 14 élèves de CE2 des cours d'instrument : 5 (guitare), 2 (piano), 3 (xylophone), 1 (Djembé) et 3 (trompette).

Il est proposé au Conseil Municipal de donner son accord pour étendre les leçons d'instruments aux élèves du CE2 et de prendre en charge les frais liés à cette opération.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOpte

### Intervention :

A l'occasion de ce rapport, M. le Président donne lecture d'un courrier adressé par M. le Préfet suite à sa visite à l'école Jules-Ferry lors de la rentrée scolaire, dans les termes suivants :

« Je vous remercie de votre accueil lors de ma visite à l'école Jules-Ferry de Creutzwald. J'ai été très heureux des rencontres que j'y ai faites et des dialogues que nous avons pu nouer avec la communauté éducative. J'ai été très intéressé par l'expérience qui est menée dans le domaine de l'enseignement de la musique et qui est de nature à modifier sensiblement l'image injuste qui affecte cette remarquable école. »

M. le Président précise que M. le Préfet a mis cette expérience en exergue lors de la réunion de l'Association des Maires de la Moselle.

### **2) a) Compte-rendu de la rentrée scolaire 2007/2008**

Rapporteur : Mme Helga MALESKA, Adjoint au Maire

La rentrée scolaire du 4 septembre 2007 s'est globalement bien déroulée dans nos écoles maternelles et élémentaires.

Au plan matériel, la Ville a procédé au remplacement du parc informatique pour une dépense de l'ordre de 25.400 €. A la demande des directeurs et directrices nous avons également fourni du mobilier dans diverses écoles pour une somme globale de 4.500 €. Outre divers travaux d'entretien courant, il n'y a pas eu de chantier important de réalisé.

Au plan du personnel, nous observons d'importants changements dans les directions. 4 directeurs ont fait valoir leur droit à la retraite (M. SEMINATORE, Mmes ZAMBITO, ALBERT et DIER) ; M. GRASMUCK ayant demandé sa mutation.

.../...

Suite à ces départs, les directions sont réorganisées comme suit :

- M. BIRTEL Didier, fonction de directeur à la maternelle La Houve
- M. DENET Laurent, directeur du regroupement pédagogique des écoles élémentaires Bellevue et du Centre et maternelle Bellevue.
- Mme FORSTER Myriam, directrice du regroupement pédagogique de l'école élémentaire et maternelle Jules-Ferry
- Mme HELSTROFFER Christiane, directrice de la maternelle du Garang
- Mme HUSSON Nathalie, directrice du regroupement pédagogique de l'école élémentaire Schweitzer et maternelle Nassau/Brekelberg
- M. SWIENTY Philippe, directeur du regroupement pédagogique et biculturel de l'école élémentaire de la Houve et de la maternelle Houvergaerten
- M. VRABELY Patrick, directeur du regroupement pédagogique et biculturel de l'école élémentaire Schuman et des maternelles Schuman et Maroc.

Au plan des effectifs, nous constatons une baisse assez importante du nombre des élèves. En-dehors de quelques situations particulières, il s'agit cependant d'une tendance que l'on constate au plan général qui n'est pas propre à CREUTZWALD.

Au total nous comptons 20 enfants en moins dans les écoles maternelles et 51 enfants en moins dans les écoles élémentaires. A signaler qu'il y a 142 élèves en moins au niveau du secondaire dont 73 élèves au Lycée Félix Mayer.

Au niveau des nouvelles dérogations, il y en a eu 34 pour les écoles maternelles et 31 dans les écoles élémentaires.

Dans le détail 9 élèves de l'extérieur ont demandé à être scolarisés à CREUTZWALD et 9 élèves de CREUTZWALD ont demandé des dérogations pour des écoles extérieures.

Vous avez certainement appris que M. le Préfet, accompagné du Sous-Préfet de Boulay, de l'Inspecteur d'Académie Adjoint ainsi que de l'Inspecteur de l'Education Nationale est venu visiter l'école Jules-Ferry le 4.09.2007 notamment pour découvrir l'application du projet artistique et culturel dans le domaine musical. M. le Préfet a été ravi de cette visite et nous a indiqué qu'il souhaitait revenir à CREUTZWALD pour assister au gala de fin d'année de cette école.

#### Intervention :

M. KRZYZANSKI aurait souhaité une généralisation des cours d'allemand dans toutes les écoles et demande à ce que M. le Préfet soit sensibilisé sur la difficulté de trouver des enseignants disposés à assurer ces cours.

Mme MALESKA lui indique que notre commune est l'une des mieux dotée du Département et M. le Président précise qu'en-dehors des deux pôles biculturels l'allemand est enseigné dans toutes les autres écoles bien que ce ne soit pas au même degré. Il rappelle que les pôles biculturels fonctionnent sur le principe de la parité ce qui suppose que les enseignants soient également recrutés du côté de nos partenaires allemands.

M. BOHL tient à souligner deux éléments, d'une part la Ville compte 2932 élèves dans nos écoles, ce qui n'est pas négligeable. Par ailleurs, l'Inspecteur de l'Education Nationale s'était engagé l'an dernier à ne pas supprimer de classes, ce qui a été respecté malgré la baisse des effectifs.

#### **b) Demande de subvention pour l'opération « Schultütte »**

Rapporteur : Mme Helga MALESKA, Adjoint au Maire

Comme les années précédentes, M. le Directeur de l'école biculturelle La Houve compte reconduire l'opération « Schultütte » ainsi que la manifestation de la St-Martin.

.../...

L'opération « Schultütte » concerne tous les élèves des écoles élémentaires de la Ville qui démarrent l'enseignement de la langue du voisin, soit au total 148 enfants. Le garnissage d'une schultütte coûte 4 € par élève, la somme globale serait donc de 592 € pour cette opération.

Par ailleurs, la manifestation de la St-Martin qui aura lieu le vendredi 16 novembre 2007 concerne 635 élèves. Il est de tradition que des brezels soient offerts. Ceci représente un coût de 635 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer à la Coopérative Scolaire organisatrice de l'opération « Schultütte » une subvention de 592 € sachant que la Ville fournira directement les brezels.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOPTE

### **3) Achat de matériel informatique pour les écoles - communication**

Rapporteur : Mme MALESKA Helga, Adjoint au Maire

Un marché en procédure adaptée a été lancé le 24 juillet 2007 et une annonce a été publiée au Républicain Lorrain.

10 sociétés ont demandé le dossier de consultation et 6 sociétés ont présenté des offres.

Après analyse des offres par les services, Monsieur le Président a retenu l'offre présentée par la société INTEGRASYS de Forbach, pour l'achat de 38 ordinateurs avec écrans, 4 ordinateurs portables, 4 imprimantes et des câbles réseaux.

Le montant total du marché s'élève à 25 156,66 € TTC.

M. le Président tenait à en informer l'assemblée.

### **4) Versement d'une indemnité représentative de logement aux enseignants allemands affectés aux écoles élémentaires**

Rapporteur : Mme Helga MALESKA, Adjoint au Maire

Lors de sa séance du 3 juillet 2007, le Conseil Municipal a accordé aux deux enseignants sarrois exerçant à l'école élémentaire Schuman et à l'école élémentaire de la Houve, une indemnité mensuelle de logement égale au douzième du montant annuel de la dotation spéciale instituteur (à titre indicatif cette dotation s'élève actuellement à 2.671 € par an).

L'enseignante qui devait exercer à l'école Schuman, pour des raisons médicales, ne pourra pas reprendre son service avant une période de 3 mois minimale. Elle sera remplacée par deux enseignants qui opéreront l'un les lundis, mardis, l'autre les jeudis et vendredis.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder, dans les mêmes conditions, l'indemnité représentative de logement à ces enseignants au prorata de la durée du service qu'ils assureront.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOPTE

## **VII. DIVERS ET COMMUNICATIONS**

- M. le Président transmet les remerciements de l'Association Destination Plasturgie pour la mise à disposition d'un emplacement sur la Place du Marché lors du Tour de France 2007 de la Plasturgie et des Composites. Cette manifestation a permis de rencontrer plus de 7600 visiteurs.

- La Fédération Départementale de l'Association des Paralysés de France organisera une manifestation en Centre Ville les mardi 9 et mercredi 10 octobre prochains. Cette manifestation a pour objet d'attirer l'attention du Grand Public sur les difficultés que rencontrent au quotidien les personnes en situation de handicap moteur. Une table ronde sera organisée le lundi 8 octobre 2007 de 18 H à 21 H au Foyer du Centre.

M. KRZYZANSKI souhaiterait qu'au-delà de signaler les difficultés d'accès aux Etablissements, cette association fasse des propositions pour apporter des solutions.

.../...

- M. le Président a indiqué aux membres de l'association que pour certains commerces en Centre Ville il était impossible de modifier la configuration des lieux.

- M. KRZYZANSKI signale que des personnes âgées ont été contactées pour procéder à des changements de compteurs de gaz.

M. le Président lui indique qu'il convient de contacter Gaz de France et si nécessaire d'apporter une information par voie de presse s'il s'agissait de démarcheurs frauduleux.

- M. BIEHL transmet les remerciements de la Paroisse Protestante pour la réfection de leur foyer.

- M. le Président indique qu'à l'occasion de la braderie, 145 commerçants ont réservé un emplacement. Cette opération a été globalement un succès. Une réunion sera organisée pour faire un bilan et voir les améliorations qui peuvent être apportées.

Avant de clore la séance à 21 H 15, M. le Président rappelle la manifestation organisée pour les lauréats sportifs à la salle Baltus ainsi que la kermesse au Foyer du Centre.